

COMMUNE DU PLESSIS-PATE

DECISION DU MAIRE N°D075-2025

PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR L'ENTRETIEN ANNUEL DES OUVERTURES AUTOMATISEES DE CERTAINS BATIMENTS COMMUNAUX

D CTM- CD

Le Maire de la Commune du PLESSIS-PÂTE (Essonne),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22, Vu la délibération du Conseil municipal du 23 Mai 2020 déléguant au Maire ses pouvoirs en vertu de l'article L.2122-22 et notamment pour passer des contrats,

Considérant la proposition d'un contrat pour l'entretien annuel des ouvertures automatisées de certains bâtiments communaux sur la commune du Plessis-Pâté fait par la société SNE LABBE – 11 rue du Docteur Babin – 91290 ARPAJON (01 69 26 28 80 – labbe@wanadoo.fr),

DECIDE

<u>Article 1^{er}</u>: De signer un contrat pour l'entretien annuel des ouvertures automatisées de certains bâtiments communaux sur la commune du Plessis-Pâté et pour <u>une durée de 1 an renouvelable par reconduction expresse durant 3 ans, pour un montant total de 2 880,00 € TTC.</u>

Les sites et ouvertures automatisées concernés sont :

- 1 portillon automatisé au cimetière communal route de Liers
- 1 portail coulissant automatisé au CTM
- 1 portail coulissant automatisé à l'école élémentaire Léon Blum
- 2 portails coulissants automatisés du complexe sportif « Le Colombier »
- 3 portes sectionnelles au CTM

Article 2 : Dit que les crédits afférents sont prévus au budget de la Mairie, article 6156.

<u>Article 3</u> : Cette décision sera inscrite au registre des actes de la Mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de PALAISEAU ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS.

Fait au PLESSIS-PÂTE, le 21 octobre 2025.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux exercé auprès de la Commune et d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Affiché le :

<u>Transmission au contrôle de légalité</u> le :

Le Maire Sylvain TANGUY

Place du 8 mai 1945 - 91220 Le Plessis-Pâté - Tél: 01 60 85 59 00 - Fax: 01 60 85 59 29

Site: www.leplessispate.fr - Mail: mairie@leplessispate.fr

REÇU EN PREFECTURE le 21/10/2025